



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 30 janvier 2021

RENFORCEMENT DE LA VIGILANCE ET DES MESURES POUR FREINER L'ÉPIDÉMIE ET ÉVITER LE RECONFINEMENT

Au regard de la circulation du coronavirus et en particulier de ses nouveaux variants sur notre territoire, il apparaît que les mesures de lutte contre l'épidémie, dont le couvre-feu en vigueur depuis le samedi 16 janvier 2021, montrent des effets mais ne ralentissent pas suffisamment l'épidémie.

Aussi, après un Conseil de défense présidé par le Chef de l'Etat, le Premier ministre a annoncé des mesures supplémentaires pour freiner au maximum l'épidémie tout en préservant notre quotidien.

Le coronavirus cause depuis près d'une année nombre d'épreuves, petites et grandes, que notre pays a traversées avec une mobilisation collective et individuelle, une solidarité remarquables.

Chacune, chacun d'entre nous doit à nouveau aujourd'hui prendre sa part de l'effort collectif. C'est grâce au maintien de la vigilance et du civisme de tous que nous pourrons freiner la progression du virus dans l'objectif de sauver des vies humaines et d'éviter un nouveau confinement.

Pour limiter les brassages de population et afin de préserver les petits commerces, les centres commerciaux non-alimentaires de plus de 20 000 m² seront fermés à compter de ce dimanche ; et, dès lundi, les jauges dans les commerces seront renforcées.

En lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et avec les organisations représentatives des employeurs, Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, a donné instruction aux forces de l'ordre d'intensifier dès ce jour le contrôle du respect des normes de sécurité sanitaires dans les établissements recevant du public, en particulier dans les grandes et moyennes surfaces commerciales.

Le cas échéant, toute ouverture au public clandestine d'établissements (bars, restaurants) serait sanctionnée et signalée aux services compétents (DRFIP, DIRECCTE) pour réexamen des aides économiques apportées par l'État à ces établissements.

Le respect du couvre-feu fera également l'objet de contrôles renforcés.

Les contrôles aux frontières sont aux aussi renforcés. Ainsi, à partir du dimanche 31 janvier, toute

entrée en France et toute sortie de notre territoire à destination ou en provenance d'un pays extérieur à l'Union européenne sont interdites, sauf motif impérieux. Les entrées en France, y compris pour l'Union européenne, sont conditionnées à la présentation d'un test PCR négatif.

*

* *

La progression du virus de la Covid-19, le premier Premier Ministre l'a rappelé hier, reste continue et impose une vigilance accrue pour éviter un nouveau confinement.

Au-delà des contrôles et des sanctions prises à l'encontre de ceux, très minoritaires, qui choisissent de contrevenir aux mesures de lutte contre l'épidémie, la poursuite par l'ensemble de nos concitoyens des précieux efforts consentis jusqu'ici demeure plus que jamais nécessaire pour contenir l'épidémie.

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69